



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRADE/C/2006/15
6 avril 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DU COMMERCE

Première session
Genève, 21-23 juin 2006
Point 6 de l'ordre du jour provisoire

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET MISE EN ŒUVRE

Note du secrétariat pour information

1. La présente note donne un aperçu des activités de renforcement des capacités et de mise en œuvre menées par le Conseiller régional de la CEE pour la facilitation du commerce et par les organes subsidiaires du Comité.

I. CONSEILLER RÉGIONAL POUR LA FACILITATION DU COMMERCE

2. Le Conseiller régional a fourni des services consultatifs aux pays d'Europe du Sud-Est, d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale.

3. Il a collaboré avec des pays d'Europe du Sud-Est, en particulier dans le cadre de l'Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est (SECI) et du Pacte de stabilité. Il a en particulier:

- i) Apporté son concours au réseau d'organismes de facilitation du commerce (SECIPRO);
- ii) Élaboré des documents d'orientation et des projets dans le cadre du Groupe de travail sur la libéralisation et la facilitation du commerce;
- iii) Assuré la promotion de la Recommandation n° 33 «Guichet unique» du CEFACT-ONU et du projet «UNeDocs» (documents commerciaux électroniques) de l'ONU;

- iv) Organisé un séminaire sur l'adhésion à l'OMC et la facilitation du commerce et des transports à Belgrade, en octobre 2005;
 - v) Organisé une réunion ministérielle régionale à Thessalonique (Grèce), en juillet 2005, à l'appui de l'Initiative pour une Europe du Sud-Est en ligne lancée par le Pacte de stabilité;
 - vi) Dirigé les travaux sur les principes directeurs applicables à la mise en place d'une infrastructure de base pour le commerce électronique (ces principes directeurs ont été adoptés par les pays de la sous-région dans le cadre de l'Initiative pour une Europe du Sud-Est en ligne);
 - vii) Examiné les possibilités de mise en œuvre de projets de renforcement des capacités et de projets pilotes.
4. Dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, le Conseiller régional a:
- i) Assuré la promotion des normes de la CEE lors de séminaires sur la facilitation du commerce et l'OMC dans les pays suivants: Ouzbékistan, Azerbaïdjan et Kazakhstan (avril-mai 2005); Géorgie (novembre 2005); et Arménie (décembre 2005);
 - ii) Organisé un séminaire régional sur la facilitation du commerce à Kiev (octobre 2005) pour lancer des projets de facilitation du commerce en Ukraine, en Arménie, en Géorgie et en République de Moldova;
 - iii) Collaboré avec des partenaires russes à Moscou (janvier 2006) pour faire avancer leurs plans visant à créer un organisme national de facilitation du commerce (comité PRO), organiser un séminaire de renforcement des capacités avec la Communauté économique eurasienne et établir un «guichet unique» à l'aéroport Vnukovo à Moscou;
 - iv) Aidé le Groupe de travail sur le commerce du Programme spécial des Nations Unies pour les économies des pays d'Asie centrale (SPECA) à élaborer des projets et supervisé la mise au point d'un nouveau projet du Compte de l'ONU pour le développement sur la facilitation du commerce pour les pays du SPECA;
 - v) Géré le projet d'assistance technique de la République tchèque et de la CEE, dans le cadre duquel bon nombre des activités ci-dessus sont financées.
5. Le Conseiller régional s'est attaché à promouvoir les normes et recommandations de la CEE en collaboration avec le secrétariat permanent de la Commission intergouvernementale de l'Axe de transport Europe-Caucase-Asie (TRACECA), la Communauté économique eurasienne, les pays du groupe GUAM (Géorgie, Ukraine, Azerbaïdjan et République de Moldova), le SECIPRO et le réseau du Conseil consultatif de l'entreprise/SECI, et l'Agence de coopération et d'information pour le commerce international (ACICI).

II. FACILITATION DU COMMERCE ET TRANSACTIONS ÉLECTRONIQUES

6. Le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) a organisé les manifestations ci-après pour présenter et faire connaître ses outils et ses recommandations:

- i) Forum sur «le commerce sans papier dans les chaînes d’approvisionnement internationales: renforcement de l’efficacité et de la sécurité», 20 et 21 juin 2005, Genève;
- ii) Table ronde des commissions régionales de l’ONU sur le commerce sans papier, 23 juin 2005, Genève;
- iii) Réunion conjointe du CEFACT-ONU sur les normes relatives au guichet unique et l’interopérabilité, 28 septembre 2005, Lyon (France);
- iv) Atelier régional sur les normes internationales visant à favoriser le commerce sans papier, 20 et 21 février 2006, Kuala Lumpur;
- v) Atelier technique régional sur la modélisation des données dans le système UNEDocs, du 22 au 24 février 2006, Kuala Lumpur;
- vi) Colloque sur les normes relatives au guichet unique et l’interopérabilité, du 3 au 5 mai 2006, Genève.

7. Le CEFACT-ONU a fait campagne pour l’utilisation de ses outils et recommandations lors des manifestations ci-après organisées par d’autres organisations:

- i) Les négociations de l’OMC sur la facilitation du commerce, juin 2005, Lusaka; réunion organisée par la CNUCED à l’intention des pays africains;
- ii) Réunion d’experts sur la facilitation du commerce à l’intention des pays membres de l’Organisation de la Conférence islamique, 27 et 28 septembre 2005, Djedda (Arabie saoudite); organisée par la Banque islamique de développement;
- iii) Réunion régionale sur les accords de partenariat économique et la facilitation du commerce, du 22 au 24 septembre 2005, Mombasa (Kenya); organisée par le PNUD à l’intention de pays d’Afrique, des Caraïbes et du Pacifique;
- iv) Séminaire régional sur la facilitation du commerce et des transports dans les pays de l’Est méditerranéen, 14 et 15 novembre 2005, Le Caire; organisé par la CESAO à l’intention des pays de l’Est méditerranéen membres de cette commission;

- v) Colloque européen de l'Office de développement par l'automatisation et la simplification du commerce extérieur (ODASCE)¹, 17 et 18 novembre 2005, Dijon (France); organisé par l'ODASCE;
- vi) Séminaire de la Commission européenne sur le guichet unique, du 1^{er} au 3 mars 2006, Innsbruck (Autriche); organisé par la Commission européenne à l'intention des États membres de l'UE;
- vii) Réunion d'experts – Suivi des résultats de la sixième Conférence ministérielle de l'OMC dans la Région administrative spéciale de Hong Kong (Chine), les 4 et 5 avril 2006, Beyrouth; organisée par la CESAO à l'intention des pays de la région membres de cette commission.

8. La CEE a signé un accord avec l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (ASDI) afin d'élaborer un guide de mise en œuvre de la facilitation du commerce et de financer une série d'ateliers de renforcement des capacités. Le projet se déroulera d'avril 2006 à avril 2008.

III. POLITIQUES DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE RÉGLEMENTATION ET DE NORMALISATION

9. En octobre 2005, le Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation a apporté sa contribution, à Bruxelles, à une conférence sur l'expérience de l'Europe en matière de normalisation et de règlements techniques, à l'intention de l'industrie russe.

10. À sa réunion de mars 2006, l'Équipe de spécialistes de la normalisation et des techniques de réglementation (Équipe «START») a évalué les progrès accomplis dans le cadre de ses projets sectoriels concernant la région de la CEI («engins de terrassement» et «sécurité des conduites d'hydrocarbures»).

IV. NORMES DE QUALITÉ DES PRODUITS AGRICOLES

11. Le Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles a organisé (en collaboration avec la FAO et le Régime de l'OCDE pour l'application de normes internationales aux fruits et légumes) un atelier sur la normalisation et le contrôle de la qualité des produits horticoles faisant l'objet d'échanges internationaux (Tbilissi, juillet 2005). Il s'agissait de présenter les normes internationales à des experts géorgiens et d'en préciser les modalités d'application pour le contrôle de la qualité des produits agricoles.

12. Le Groupe de travail a contribué au cours de formation parrainé par l'OCDE sur l'harmonisation de l'évaluation de la qualité des fruits et légumes (Mojmirovcé (Slovaquie), septembre 2005). Ce cours, organisé à l'intention d'inspecteurs chargés du contrôle de la qualité, visait à leur montrer comment appliquer dans la pratique les normes de la CEE.

¹ Organisme français ayant pour but de faciliter et de simplifier le commerce au niveau international.